

Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Aménagement du carrefour des RD 28/105 à SCHILLERSDORF - Acquisitions foncières

Rapport n° CP/2011/831

Service gestionnaire:

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires au projet d'aménagement du carrefour des RD 28/RD 105 à SCHILLERSDORF.

Le Département a décidé de prévoir quelques aménagements au carrefour des RD 25/RD 108 sur le territoire de la commune de SCHILLERSDORF qui nécessitent l'acquisition de deux parcelles de terrain cadastrées en section 11 n° 5/3 avec 0,14 are et section 6 n° 220/2 avec 0,56 are.

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans le secteur, la valeur vénale des terrains et autres indemnités accessoires ont été fixées comme suit :

Indemnités principales pour perte de terrain :

55 €/are x 0,70 are = 38,50 €

Indemnité pour perte de revenus et de fumures

(49,12 €/are + 5,00 €/are) x 0,70 are = 37,88 €

Soit au total : 76,38 € correspondant à l'indemnisation des terrains.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	310 000,00 €	282 001,28 €	76,38 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'acquisition des parcelles de terrain situées à SCHILLERSDORF et cadastrées en section 11 n° 5/3 avec 0,14 are et section 6 n° 220/2 avec 0,56 are moyennant le versement aux propriétaires et exploitants concernés d'une indemnité totale de 76,38 € et frais divers,
- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL

Réunion de la commission permanente du 7 novembre 2011